

PROGRAMME NATIONAL FTJ EMPLOI - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Normandie

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Vallée de la Seine (CU Le Havre, Caux Seine Agglo, MRN, Seine-Normandie Agglo, Normandie Seine Eure et EPN), Vallée de la Bresle (CCi Aumale-Blangy et CC des Villes Sœurs) et leurs zones d'emploi

SERVICE GESTIONNAIRE : Dcrets Normandie - Service FSE

CODE ET INTITULE : NORMAGD1701 NORMAGD1701_Normandie_FTJ_Accompagnement renforcé sur les territoires FTJ et leurs zones d'emploi et remobilisation vers l'emploi.

PROGRAMME : Programme national FTJ Emploi - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1-FTJ.U-FTJ Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

L'appel à projets est ouvert au service public de l'emploi.

Les candidats percevant, par ailleurs, des fonds européens pour le projet déposé sont inéligibles.

Les porteurs de projets constitués en consortium ne sont pas autorisés à candidater.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 4 700 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 28/07/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 28/11/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :



Financé par
l'Union
européenne

Le Pacte vert pour l'Europe, nouvelle stratégie de croissance de l'Union européenne, a pour objectif ambitieux de transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources, compétitive, neutre en carbone d'ici à 2050 et où personne n'est laissé pour compte. Ainsi, la France s'est engagée dans un processus de décarbonation de son économie et s'appuie pour cela sur la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et le Plan national intégré énergie climat.

Dans ce cadre, le fonds de transition juste (FTJ), nouvel outil de la politique de cohésion pour la programmation 2021-2027, vise à atténuer l'impact économique et social de la transition vers la neutralité climatique dans les territoires les plus émetteurs de CO² d'origine industrielle.

Les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie concentrent respectivement 17% et 12% des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France en 2017. La SNBC prévoit un objectif de réduction des émissions de GES de 35 % en 2030 dans l'industrie par rapport à 2015.

La décarbonation pourrait conduire des sites industriels à connaître une restructuration importante de leurs processus industriels, voire des fermetures de sites, et entraîner des conséquences socioéconomiques sur les territoires affectés.

L'évolution économique des secteurs industriels les plus émetteurs de CO² aura par ailleurs des conséquences concrètes sur la structuration des métiers et les besoins de compétences, ce que confirment les projections réalisées par l'agence France Stratégies et la Direction de la recherche et des statistiques du Ministère du Travail (DARES). Les pertes d'emploi anticipées au niveau national dans les secteurs les plus exposés représentent 65 000 postes à l'horizon 2030 (métallurgie : - 9%, plastiques et minéraux non-métalliques : -13%, chimie : -8%, cokéfaction et raffinage : -20%).

Afin de remédier à cette situation, la France bénéficie d'une enveloppe FTJ de 1,03 milliard d'euros pour la période 2021-2027, répartie entre un volet économique mis en œuvre par les conseils régionaux pour 70% des crédits et un volet emploi/compétences pour les 30% restants mis en œuvre par l'Etat via les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

L'éligibilité territoriale du FTJ est circonscrite à des territoires départementaux ou infra-départementaux de six régions métropolitaines où se concentrent les émissions de CO² d'origine industrielle ; dont la Normandie.

Le volet emploi/compétences est mis en œuvre via le Programme national FTJ qui prévoit plusieurs typologies de mesures éligibles, conformément à l'article 8 du règlement (UE) n°2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste :

- Perfectionnement et reconversion des travailleurs et des demandeurs d'emploi ;
- Accompagnement et insertion des demandeurs d'emploi ;
- Inclusion active des DE et des personnes éloignées du marché du travail souhaitant l'intégrer ;
- Alternance et apprentissage.

Le Programme national FTJ est ensuite décliné dans chaque région éligible au moyen d'un Plan territorial de transition juste, document stratégique commun aux volets économique et social.

Le programme territorial de transition juste normand :

Sur les vallées de la Seine et de la Bresle, la transition écologique des secteurs du raffinage, de la chimie et du verre entraînera des transformations socio-économiques majeures. La Normandie bénéficie du Fonds de transition juste pour soutenir ce territoire fragilisé en proie aux mutations. Cela implique une

adaptation des compétences pour plus de 11 800 emplois directs et pourrait engendrer la disparition d'environ 5 170 emplois directs et indirects d'ici 2030.

En effet, les territoires ciblés par le programme national du FTJ présentent des fragilités socio-économiques plus marquées que celles observées à l'échelle régionale. Ces zones cumulent des taux élevés de pauvreté et de chômage, avec une part importante de chômeurs de longue durée. Cette situation appelle la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adaptés, que le FTJ peut soutenir à travers des actions d'inclusion active ciblant les publics les plus vulnérables. Au-delà de la décarbonation industrielle, il s'agit aussi d'inclure activement les demandeurs d'emploi et les personnes éloignées du marché du travail dans une économie bas carbone, créatrice d'emplois durables. Ce défi s'inscrit dans un contexte de déclin démographique local, notamment chez les jeunes (-18,6 % des 15-29 ans dans la vallée de la Bresle et - de 7,9 % dans la Vallée de la Seine entre 2008 et 2018), et de tensions sur les recrutements à venir, particulièrement pour les ouvriers qualifiés, techniciens et agents de maîtrise. En Normandie, ces profils représentent déjà 76 % des effectifs de l'industrie, contre 49 % en moyenne nationale. Soutenir la décarbonation en Normandie, c'est accompagner une transformation économique et sociale essentielle pour préserver l'emploi et renforcer la cohésion des territoires.

Dès lors, l'activation des démarches des demandeurs d'emploi, y compris dans des perspectives de reconversion professionnelle, constitue un enjeu majeur. Cela concerne en particulier les personnes durablement éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, etc.), souvent découragées par des parcours difficiles et par le décalage entre leurs profils et les besoins du marché du travail. Un accompagnement individualisé, fondé sur une valorisation de leurs compétences et une prise en charge renforcée, est essentiel pour permettre à ces publics de se projeter vers un emploi, notamment dans les filières de diversification identifiées dans le PTTJ Normand.

Le FTJ vise ainsi à soutenir des initiatives d'inclusion active en faveur de ces populations, davantage exposées aux conséquences sociales de la transition énergétique et industrielle. Il est donc crucial de prévoir des mesures d'accompagnement social complémentaires afin de favoriser leur insertion professionnelle et l'accès à des emplois durables.

En ce sens, le FTJ peut contribuer à l'instauration d'un cercle vertueux : lever les freins à l'insertion sociale permet aux individus de s'engager dans un projet professionnel, ce qui participe à la redynamisation des territoires concernés. Cette approche intégrée s'avère indispensable pour accompagner les personnes les plus fragiles vers une insertion durable, tout en soutenant la réussite de la transition écologique et sociale dans les zones bénéficiaires du FTJ.

L'enveloppe financière des crédits d'intervention du FTJ pour le volet social porté par la DREETS Normandie s'élève à 36.47M€ au titre de la période 2021/2027.

THÈME : Accompagnement renforcé sur les territoires FTJ et leurs zones d'emploi et remobilisation vers l'emploi

